

Compte rendu de la CAP C des 10 et 11 octobre 2013

Sélection des postes en vue du mouvement spécifique

Analyse et compte rendu de la CAP

La CAP de sélection des postes en vue du mouvement spécifique au 1^{er} juillet 2014 s'est tenue les 10 et 11 octobre 2013.

Propos liminaires

Les élus de la CGT finances publiques ont condamné les licenciements dans le privé, les suppressions d'emplois, le gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique et les nouvelles attaques contre les retraites.

Ils ont rappelé comme le prouve les dernières manifestations que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul.

Ils ont vivement condamné la démarche stratégique qui prépare une accélération de la liquidation de pans entiers des directions territoriales, les transferts aux directions régionales qui seront dotées de pouvoirs étendus, la dématérialisation généralisée, les concentrations du réseau, les pôles en tous genres, le travail à distance, le recul de l'accueil, la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière.

Les élus de la CGT finances publiques ont exigé son abandon tout en rappelant le contexte dans laquelle elle s'inscrit à savoir la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

Concernant l'ordre du jour de la CAP, la CGT a rappelé qu'il existe des services en difficultés du fait d'un manque d'attractivité lié aux conditions d'exercices des missions. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

Les élus ont rappelé qu'il s'agit d'un enjeu essentiel du service public de proximité.

Les suppressions d'emploi, spécialisations et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau et mettent à mal la pérennité des structures concernées.

La CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes. Cela ne doit pas pour autant occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

La CGT a rappelé son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents.

La CGT revendique le maintien d'un mouvement spécifique pour l'année 2014 avec un état des lieux précis, des implantations d'emplois par catégorie C et B dans chaque structure, afin de pouvoir étudier la réalité de certaines spécificités et de faire un bilan annuel du dispositif.

Montreuil, le 4 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55 82 80 80

Réponses de l'Administration

Le président de la CAP a indiqué qu'il ferait « remonter » les sujets d'ordre politique au ministre.

Concernant les suppressions d'emplois, il a indiqué que nous pouvions tous penser que c'était une année de plus, mais que le but de ces suppressions visait à réduire les déficits....

Concernant la démarche stratégique il a indiqué que le directeur général avait réaffirmé la pérennisation des missions mais qu'elles devaient s'adapter aussi au contexte budgétaire contraint...les moyens sont en baisse, le volume d'accueil en forte hausse par exemple.

Concernant le mouvement spécifique sur postes, pour l'administration, le « cœur du mouvement » est le mouvement général et le mouvement spécifique ne doit pas s'y substituer. Il a une portée limitée et n'est pas non plus un palliatif au pourvoi des postes restés vacants après le mouvement général.

La CAP

A l'ouverture des travaux, l'administration a rappelé que l'affectation sur un poste proposé au mouvement spécifique (1er juillet 2013) entraînera une obligation pour les agents concernés de rester 2 ans sur le poste.

L'appel à candidature sera national. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le 7 novembre 2013, la CAP nationale se tiendra les 10 et 11 décembre 2013.

Le projet de l'administration proposait de retenir 16 postes situés dans 14 départements concernant 16 emplois de catégorie C sur les 33 postes proposés par 26 directions locales.

A l'issue des débats en CAP, 5 postes ont été rajoutés au projet initial portant le nombre de postes retenus à 21 (dans 19 départements) concernant 22 emplois de catégorie C.

Les votes : l'ensemble des organisations syndicales CGT, Solidaires, FO, CFDT ont voté contre les propositions définitives de l'administration.

Explication de vote : la CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes. Pour autant, les critères de sélection des postes concernés nécessitent d'être clarifiés afin de pallier toute tentative de dérives de gestion de la part de l'administration.

Département	Poste	Nombre d'emplois proposés
004 - ALPES DE HAUTES PROVENCE	SIP SIE de Barcelonnette	1
007 - ARDECHE	Trésorerie de Le Cheylard	1
007 - ARDECHE	Trésorerie de Lamastre	1
012 - AVEYRON	Trésorerie de Montbazens	1
017 - CHARENTE-MARITIME	Trésorerie de Saint-Aigulin	1
02A - CORSE DU SUD	Trésorerie de Vico	1
031 - HAUTE-GARONNE	Trésorerie de L'Isle-en-Dodon	1
038- ISERE	Trésorerie de St Etienne de St Geoirs	1
050 - MANCHE	Trésorerie de Brecey	1
051 - MARNE	Trésorerie de Sainte-Menehould	1
055 - MEUSE	Trésorerie de Montmedy-Damvillers	1
058 - NIEVRE	Trésorerie de Tannay	1
058 - NIEVRE	Trésorerie de Lormes	1
063 - PUY DE DOME	Trésorerie de Montaigut-en-Combraille	1
072 - SARTHRE	CFP de Saint Paterne	1
076 - SEINE-MARITIME	Trésorerie de Cany-Barville	1
081 - TARN	Trésorerie de Lacaune	1
101 - GUADELOUPE	Trésorerie de Pointe Noire	2
102 - GUYANE	Trésorerie de St-Laurent-du-Maroni	1
103 - MARTINIQUE	Trésorerie de Basse Pointe	1



Les élus de la CGT Finances Publiques appellent l'attention des agents souhaitant muter sur un département qui leur est difficile d'accès à consulter la liste des postes à pourvoir au mouvement spécifique à se rapprocher des militants de la CGT pour rédiger leur demande et à la transmettre au élus de la CAP Nationale C avant le 10 décembre 2013.